

**Sos Disparus - Sos Disparus**

المفقودون SOS DISPARUS  
ون DISPARUS المفقودون  
المفقودين DISPARUS المف  
ت DISPARUS المفقودون  
المفقودين DISPARUS  
ت DISPARUS المفقودون  
المفقودين DISPARUS

Collectif des  
Familles de  
Disparus en  
Algérie

**REVUE DE PRESSE**

**Février 2020**

## Contenu

Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus - Sos Disparus – Sos Disparus.....	1
El watan, 02.02.2020, Figures influentes du hirak : Pourquoi sont-ils en prison ?,.....	4
El watan, 02.02.2020, Abdelghani Badi. Avocat constitué pour la défense des détenus politiques : «Le pouvoir est dans l’embarras»,.....	7
Liberté, 05.02.2020, LA DÉCISION A ÉTÉ NOTIFIÉE HIER AU DÉTENU, La détention préventive de Fersaoui prolongée,.....	10
El watan, 05.02.2020, Insuffisance du cadre réglementaire : Tebboune veut «régulariser» la presse électronique,.....	11
El watan, 08.02.2020, Il a été adressé aux juges pour dénoncer des jugements «illégaux» : Le mémorandum étonnant du ministère de la Justice,.....	13
El Watan, 17.02.2020, Des membres de la société civile lancent l’initiative.....	15
Pour «un front unitaire pour le Hirak».....	15
Le soir ,17.02.2020 Ils ont appelé à une marche nationale aujourd’hui.....	18
Les enseignants du primaire interpellent Djerad.....	18
<b>Salima Akkouche</b> .....	19
El Watan 17.02.2020, Les autorités ont empêché leur conférence de presse prévue, hier, à El Biar : Des activistes du hirak proposent une nouvelle démarche.....	20
El Watan 17.02.2020, Première grâce décrétée par le président : Des mesures au profit des détenus condamnés de 6 mois à la peine capitale.....	22
El Watan ,18.02.2020, Tebboune s’exprime sur la révision de la constitution : «Seules l’unité et l’identité nationales ne peuvent être touchées».....	24
El Watan ,20.02.2020, Les organisateurs annoncent le report de la rencontre.....	27
La conférence nationale des activistes du hirak interdite.....	27
El Watan 20.02.2020, Les algériens ont tenté de marcher sur El Mouradia lors de la première manifestation.....	30
Vendredi 22 février 2019, le début d’une longue série.....	30
Le soir 20.02.2020 Il a organisé une conférence à Alger.....	33
Le RAJ célèbre la première année du Hirak.....	33
El Watan le 22.02.2020, Grande Mobilisation du hirak pour son premier anniversaire : Plus vigoureux que jamais !.....	35
El Watan 22.02.2020, Abdelmadjid Tebboune face à des représentants des médias : «Le hirak est un phénomène salutaire».....	38

El watan 24.02.2020, L'entourage de l'ancien président de nouveau impliqué : Des dizaines de hauts cadres devant le tribunal .....	41
El watan 24.02.2020, Tribunal de Dar El Beïda : Boumala fait le procès du «système».....	43
L'liberté 24.02.2020 ALORS QUE PLUSIEURS PROCÈS SONT PROGRAMMÉS PROCHAINEMENT .....	45
Des détenus d'opinion quittent la prison, d'autres condamnés à des amendes.....	45
El watan 25.02.2020, Il aura lieu au tribunal de Sidi M'hamed : Le procès de Karim Tabbou programmé pour le 4 mars .....	47

## El watan, 02.02.2020, Figures influentes du hirak : Pourquoi sont-ils en prison ?



Leurs portraits continuent de dominer les mobilisations populaires chaque vendredi et des chants sont entonnés à leur gloire comme pour tenir la promesse de poursuivre le combat.

Mais surtout un serment fait pour se battre jusqu'à l'obtention de leur libération. «Il faut dire aux détenus que le peuple ne les a pas oubliés, on ne va pas les abandonner. Leur place est avec nous dans le hirak et pas derrière les barreaux... Ils sont nos héros, notre honneur», scandaient des manifestants dans le carré mené par l'épouse de Karim Tabbou, lors de ce 50e vendredi de la marche à Alger.

L'affaire des détenus du mouvement reste une tache sombre dans le peu glorieux bilan du pouvoir dans sa «gestion» de l'insurrection citoyenne. Pensant mettre un terme à la révolution démocratique en procédant à des arrestations massives, le pouvoir semble se tromper de manœuvre, tant ces détenus deviennent «l'essence» du mouvement populaire.

Persécutés et traqués par une ignominieuse campagne et désignés comme étant des «ennemis» de la nation, ils ont été jugés et condamnés avant même leur arrestation. Des arrestations opérées dans un climat de terreur. Leurs noms circulant sur les réseaux sociaux, relayés par les médias traditionnels comme étant de potentiels prisonniers.

Une méthode qui renvoie à la sinistre traque du maccarthisme. Figures influentes de la révolution démocratique, les Tabbou et ses compagnons de lutte avaient un poids certain au sein du «peuple de vendredi», connus pour la radicalité de leurs discours et l'intransigeance de leurs positions, ils se dressaient frontalement contre le chef d'état-major, feu Ahmed Gaïd Salah.

Incarcérés depuis le mois de septembre passé, dès que la décision de la tenue de l'élection présidentielle a été décidée, le sort des détenus politiques est demeuré énigmatique à ce jour. Leur calvaire carcéral se prolonge et cristallise la colère citoyenne.

L'indignation de leurs familles reste vive et leurs avocats ne cessent de plaider leur innocence et jugent leur emprisonnement arbitraire. Karim Tabbou, Fodil Boumala, Samir Benlarbi et Abdelwahab Fersaoui, Brahim Laalami sont les symboles d'une séquence d'humiliation citoyenne, alors que le pays vit sa période la plus exaltante. Si leur détention est totalement incompréhensible, leur maintien en détention l'est encore plus.

Pourquoi sont-ils encore gardés derrière les barreaux, alors que l'actuel locataire d'El Mouradia avait promis des mesures d'apaisement ? Accusés d'avoir «porté atteinte à la sécurité nationale et à l'unité nationale» – des chefs d'inculpation qui rappellent la période de glaciation des régimes staliniens – les détenus du hirak payent surtout leur engagement en faveur de la démocratisation du pays. Leur tort est de vouloir poursuivre la révolution au-delà de la chute du clan Bouteflika.

Farouches opposants au pouvoir politique, ils se retrouvent derrière les barreaux une fois que ce dernier est déchu. Absurde et drôle d'histoire pour ces opposants qui côtoient en prison la «bande» à Bouteflika à El Harrach. «J'ai comme l'impression que les centres de décision ne sont pas les mêmes. L'espoir suscité après la libération de la première vague le 2 janvier passé, le doute s'installe à nouveau.

Le cas de Karim Tabbou, à qui on vient de prolonger de quatre mois la détention, est révélateur de cet état d'esprit», s'inquiète le célèbre avocat Mustapha Bouchachi. «Le maintien de ces détenus en prison jette un sérieux discrédit sur l'action de la Présidence, j'ose espérer qu'il existe encore des hommes sages dans le système», soupire-t-il, tout en affirmant sa ferme détermination à se battre jusqu'à leur libération.

Le verdict que prononcera demain le juge du tribunal de Bir Mourad Raïs dans le dossier de Samir Benlarbi, jugé la semaine dernière, pourra donner une indication. Le procès de Fodil Boumala fixé pour le 9 février prochain sera également un signal. Mais il faut dire que pour l'heure, l'inquiétude prend toute la place.

Le dossier de Abdelwahab Fersaoui en détention depuis 110 jours est toujours en instruction au niveau de la 10e chambre du tribunal de Sidi M'hamed. Poursuivi dans le cadre des articles 74 et 79 du code pénal, il a été entendu à deux reprises sur le fond. Son avocate, Siham Hammache, estime que les articles

en question «sont vagues, ambigus et sans définition, ce qui donne toute la latitude au juge d'en faire les interprétations qu'il veut...».

L'avocate n'omet pas de rappeler que le président du RAJ (Rassemblement Actions Jeunesse), dont toute la direction est décimée, est «détenu pour ses opinions et ses positions politiques». Abdelwahab Fersaoui qui était actif dans les initiatives de la société civile était loin d'être un «élément subversif». Les acteurs sociaux attestent tous de son implication dans la recherche d'une solution négociée de la crise.

En plus, ces quatre détenus sont devenus des héros d'une révolution salutaire pour le pays. Mais ils sont plusieurs à être envoyés au cachot pour avoir nourri avec leur engagement l'insurrection citoyenne. Ils sont de toutes les régions du pays, de toutes les extractions politiques et idéologiques.

Il y en a qui ont purgé leur peine – ceux de l'emblème amazigh – certains sont en attente d'un procès après avoir retrouvé leur liberté provisoire, d'autres sont encore en détention sans jugement. La nouvelle période politique qui s'ouvre doit impérativement clore ce chapitre répressif, si la volonté du chef de l'Etat est d'inaugurer une nouvelle page faite de liberté.

HACEN OUALI

**El watan, 02.02.2020, Abdelghani Badi. Avocat constitué pour la défense des détenus politiques : «Le pouvoir est dans l’embarras»,**



**– D’un point de vue strictement procédural, le maintien en détention de Tabbou, Boumala Benlarbi et Fersaoui est-il fondé légalement ?**

D’un point de vue du droit, il existe des délais fixés par le législateur quant à la détention provisoire ; cependant, là nous faisons face à une problématique liée à la nature des accusations, des faits et des procédures. D’abord, les faits pour lesquels sont poursuivies les personnes citées ne devraient pas nécessiter du tout une instruction.

La règle dans des cas pareils est la comparution immédiate. L’instruction dans ce genre d’affaires a pour objectif de justifier la mise en détention provisoire. Je dois préciser que même les faits ne correspondent en aucun cas aux chefs d’inculpation qui pèsent sur ces détenus.

Et c’est là où réside la vraie problématique. Si l’on peut en effet dire que la question d’ajournement des procès est légale d’un point de vue des procédures, du point de vue des faits et du contenu des accusations et de ce que contiennent les dossiers il existe d’inquiétants dépassements. Il faut sans cesse marteler la vérité et affirmer que ces détenus n’ont pas commis de crimes punis par la loi. Il ne s’agit que de publications sur les réseaux sociaux et de positions politiques.

**– Samir Benlarbi a été jugé la semaine passée et le verdict sera prononcé demain. Que peut-on conclure des arrestations et de leurs motivations à la lumière de son procès ?**

Le jugement de Samir Benlarbi et les autres affaires révèlent en réalité la nature et la réalité du système judiciaire et juridique en Algérie. D’abord en termes de fragilité, ensuite en matière d’instrumentalisation. La loi algérienne ne garantit ni sûreté juridique ni judiciaire pour le citoyen. Ces affaires auxquelles nous assistons en cette période confirment ce constat.

Il est incompréhensible qu'une personne se trouve en détention provisoire pour une durée qui dépasse quatre mois pour une publication sur Facebook. Cela est totalement inadmissible en 2020. Cela relève de la pensée des années 1960. Ces procès sont antinomiques avec la démocratie et l'Etat de droit. Cela doit cesser.

Quant aux motivations des arrestations, elles sont claires pour les théoriciens et les influenceurs sur le discours et l'opinion publique. Les Tabbou, Benlarbi, Boumala et Fersaoui ont une présence et une influence considérables avant et pendant le hirak. Les citoyens les écoutent et leur font confiance.

Pour les autres détenus dont certains ont été libérés, ils l'ont été en raison de la suprématie de la logique de la police politique qui en a décidé ainsi. Parce que l'influence de l'action sécuritaire était évidente sur l'action judiciaire. C'est un sérieux problème.

**– Pensez-vous que leur libération est tributaire d'un agenda politique, sachant que leur arrestation est liée à un contexte politique ?**

Manifestement. Le régime politique se trouve complice dans une lourde facture en matière d'atteinte aux droits de l'homme depuis le mois de juin dernier. Il cherche désormais comment s'en sortir avec le moins de dégâts.

Il a procédé à la libération de certains détenus, conformément à des procédures qui, pour le moins que l'on puisse dire, ont mis à nu le système et surtout révèlent l'interpénétration des pouvoirs et lèvent le voile sur la problématique de l'indépendance de la justice. La question est en effet liée à l'agenda politique du pouvoir, aux conditions et aux contextes qui, dans une certaine mesure, diffèrent de ceux qui ont prévalu dans le pays au début du hirak.

Force est de constater que même les arrestations ne servent plus le pouvoir. Elles lui sont plutôt nuisibles. Il est dans une gêne totale. Il est dans l'embarras face à l'opinion publique internationale. Ces détenus sont des personnalités politiques connues et des activistes reconnus, ce ne sont pas des criminels.

Je suppose que le pouvoir tente de minimiser la facture en matière de violation des droits de l'homme, avant de s'atteler à la recherche de solutions politiques qui apparaissent complexes au regard d'un discours et d'une conception qui tiennent compte d'un seul point de vue.

La libération des détenus reste un impératif, d'autant que la colère de la rue reste forte, l'action des défenseurs des droits de l'homme demeure vigoureuse et

exige le préalable de libération des tous les détenus avant de parler du processus de changement.

**– Comment qualifiez-vous la période en cours avec une vague d'emprisonnements, alors que le pays vit une révolution pacifique inédite ?**

Il faut dire que la période des arrestations massives était une période de terreur qui vise à faire peur et surtout à terroriser les activistes et leurs familles. Il est aussi insupportable qu'incompréhensible d'être arrêté par la police politique alors que tu es en famille parmi tes enfants, ou d'être enlevé dans la rue, à l'intérieur d'un restaurant ou d'un café.

Ces scènes nous ont renvoyés aux années 1990 et celles que les militants du FIS ont connues. Cela nous a renvoyés à la période des années 1980, à ce qui est arrivé aux militants de la cause amazighe et les années de plomb durant les années 1960 et 1970.

Ces pratiques sont inacceptables et il faut qu'elles cessent définitivement. Le régime politique doit reconnaître ses erreurs et présenter ses excuses, parce que c'est une séquence qui a sali l'histoire de la justice et le travail sécuritaire qui doit protéger la sécurité nationale au lieu de réprimer et de terroriser des activistes.

Le système politique fonctionne avec le même esprit, la répression des libertés et des droits, il refuse une évolution politique. Les décideurs pensent qu'ils peuvent empêcher la volonté d'un peuple qui aspire au changement, et il oublie surtout que la donne a changé. Un système qui fonctionne avec une pensée surannée ne peut triompher sur une révolution intelligente qui s'appuie sur des techniques modernes.

Il est évident que la période actuelle est sensible, nous devons tous assumer la responsabilité de sorte à garantir aux générations futures leur droit à la liberté, à la démocratie et à un Etat de droit.

HACEN OUALI

**Liberté, 05.02.2020, LA DÉCISION A ÉTÉ NOTIFIÉE HIER AU DÉTENU,  
La détention préventive de Fersaoui prolongée,**



Le mandat de dépôt du président du Rassemblement Actions Jeunesse (RAJ), Abdelwahab Fersaoui, qui devrait expirer le 10 février, a été renouvelé par le tribunal de Sidi M'hamed, en attendant la programmation de son procès, a annoncé le Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Le président du RAJ a été arrêté jeudi 10 octobre 2019 par des policiers en civil à la fin d'un sit-in organisé en soutien aux détenus d'opinion devant le tribunal de Sidi M'hamed (Alger). Son interpellation est survenue moins d'une semaine après l'arrestation, suivie d'un placement en détention de cinq militants de l'association.

Il est placé sous mandat de dépôt à la prison d'El Harrach. Les militants du mouvement populaire ont exigé la programmation d'un procès pour le président du RAJ et sa libération immédiate. Addad Hakim, codétenu du président du RAJ à la maison d'arrêt d'El Harrach, souhaite que le procès ait lieu «le plus vite possible pour que le président du RAJ retrouve la liberté, sa famille, nous tous et le hirak».

IDDIR NADIR

## **El watan, 05.02.2020, Insuffisance du cadre réglementaire : Tebboune veut «régulariser» la presse électronique,**



Les pouvoirs publics veulent, apparemment, régulariser la situation de la presse électronique en Algérie. Dans un communiqué de la présidence de la République, il est indiqué que «Abdelmadjid Tebboune a instruit, hier, le Premier ministre de procéder à la régularisation de la situation juridique des journaux électroniques domiciliés en Algérie».

S'étant fortement développée depuis une dizaine d'années, la presse électronique a évolué dans un cadre réglementaire inachevé. A cet effet, la loi organique n°12-05 du 12 janvier 2012 relative à l'information, ce qui est communément appelé le «code de l'information», a traité de cette question (médias électroniques) en y consacrant six articles, qui sont surtout des définitions.

L'article 67, à titre d'exemple, stipule qu'«il est entendu par presse électronique, au sens de la présente loi organique, tout service de communication écrite en ligne destiné au public ou à une catégorie de public, édité à titre professionnel par une personne physique ou morale de droit algérien qui a la maîtrise de la ligne éditoriale de son contenu».

Or, les textes d'application n'ont pas suivi. En somme, le code de l'information reconnaît les médias électroniques, mais il n'existe aucun texte régissant l'activité. Les jalons d'une réglementation ont été posés, mais le processus n'a pas été mené jusqu'au bout.

Ce qui, évidemment, se répercute inéluctablement sur le développement de la presse électronique, à une ère où, partout dans le monde, elle prend une place de plus en plus importante, arrivant même à concurrencer la presse traditionnelle, obligée elle aussi de se mettre à la page en investissant ce créneau.

Et comme le cadre réglementaire était insuffisant, pour ne pas dire inexistant, les médias électroniques n'arrivaient pas (ils n'en avaient pas le droit) à couvrir les activités officielles, comme d'ailleurs ils ne pouvaient bénéficier de la publicité

étatique. Une problématique que les autorités veulent apparemment régler via cette régularisation. Le communiqué de la Présidence affirme à cet effet que ««ces médias seront traités sur un pied d'égalité avec la presse nationale écrite en matière de couverture des activités nationales et officielles et d'accès à la publicité publique, et ce, dans le strict cadre de la loi et de la déontologie de la profession»».

Mais s'il est question de la mise en place d'un cadre réglementaire relatif à cette activité, la Présidence n'a pas évoqué, dans son communiqué, les aspects centraux du secteur de l'information, à l'image de la liberté d'expression, du libre accès à l'information et de la levée du monopole sur la publicité étatique, ce dernier étant toujours considéré comme un moyen de pression exercé sur les médias. Il est sans rappeler, en dernier lieu, qu'avec le début du hirak, plusieurs sites électroniques sont devenus inaccessibles depuis l'Algérie.

Leurs propriétaires ou gérants ont évoqué des actes de censure. Les autorités ne se sont jamais prononcées sur la question. Jusqu'à aujourd'hui, certains d'entre eux ne peuvent être consultés dans le pays que via un VPN.

ABDELGHANI AICHOUN

**El watan, 08.02.2020, Il a été adressé aux juges pour dénoncer des jugements «illégaux» : Le mémorandum étonnant du ministère de la Justice,**



**Cafouillage au niveau des services du ministre de la Justice, Belkacem Zeghmati. L'inspection générale du ministère de la Justice a adressé un mémorandum de travail aux procureurs généraux et présidents de cours, les enjoignant d'inciter les magistrats à «dénoncer», même sous le couvert de l'anonymat, les jugements «sans aucun fondement légal». «L'inspection générale regrette de constater des jugements rendus sans aucun fondement légal.**

La mission du juge est de rendre des jugements au nom du peuple algérien et le peuple algérien ne peut en aucun cas accepter que soient rendus en son nom des jugements sans aucun fondement légal – sans queue ni tête (en arabe algérien dans le texte)», note l'inspecteur général, A. Hamdane, dans un texte daté du mardi 5 février.

L'inspecteur signale qu'afin de lutter contre ce «phénomène», il met à la disposition des magistrats le numéro de fax de son bureau. «Chaque juge jaloux de sa patrie et aimant son métier devra envoyer toute décision ou jugement au numéro indiqué, dans le secret le plus absolu. Il n'est pas tenu d'indiquer son nom ou sa fonction, il doit juste préciser ce qu'il estime être sans fondement légal, tout en motivant son appréciation», précise-t-il.

Le mémorandum, dont le fac-similé a été largement relayé sur les réseaux sociaux, est considéré comme un aveu que des décisions judiciaires sont rendues sans «fondement légal». C'est également une preuve que les juges sont à la botte de la chancellerie qui leur dicte leur comportement. «Dans les pays qui se respectent, une correspondance comme celle-là va faire tomber tout le gouvernement.

L'indépendance de la justice en Algérie ne sera pas pour 2020. Le téléphone fonctionne toujours pour une justice aux ordres», s'offusque Kaci Tansaout,

coordinateur du Collectif national pour la libération des détenus (CNLD). Le mémorandum a fait réagir le Syndicat national des magistrats (SNM) qui a appelé les magistrats à «rejeter» une instruction signée «en violation de la Constitution et des lois de la République en vigueur».

### **«Pas de mauvaises intentions»**

Tout en dénonçant le comportement de l'inspecteur général qui «s'est installé comme une autorité judiciaire qui évalue les décisions judiciaires, alors qu'il est un employé du ministère de la Justice», le syndicat, qui sort d'un bras de fer avec Zeghmati, a appelé au retrait «immédiat» de la note qui «offensait l'institution judiciaire dans son ensemble».

L'appel a été entendu : dans la journée du 6 janvier, une note portant la mention «très urgent», et signée du secrétaire général du ministère de la Justice, Mohamed Zougar, a été adressée aux procureurs généraux et présidents de cours pour qu'ils «ne prennent pas en considération le contenu du mémorandum».

L'inspecteur général, qui a dû être sermonné par ses responsables, s'est aussi «déjugé». Dans sa note, il a souligné que son mémorandum «a été mal compris» et «a provoqué une réaction des magistrats, ce qui nécessite, dit-il, l'envoi d'une précision expliquant la décision». Après une longue digression sur la légalité des décisions judiciaires, il précise qu'il n'a pas «de mauvaises intentions» et que son objectif est «de lutter contre la corruption par tous les moyens légaux et rétablir la crédibilité de l'appareil judiciaire afin de parvenir à un pouvoir judiciaire indépendant».

La longue note explicative de l'inspecteur général ne répare rien : c'est un aveu supplémentaire que la justice en Algérie n'est guère indépendante et que sa crédibilité est à conquérir pour rassurer les justiciables.

IDDIR NADIR

## **El Watan, 17.02.2020, Des membres de la société civile lancent l'initiative**

### **Pour «un front unitaire pour le Hirak»**



Le collectif rassemblant des dynamiques de la société civile et des acteurs du Hirak a appuyé, dans un élan motivé par sa volonté de «dénouer la crise qui perdure», la nécessité d'arriver à un consensus entre les activistes du Hirak ainsi que toutes les parties prenantes à cette révolution. Il invite les porteurs de toutes visions, impliqués dans le Hirak, à se joindre à la conférence nationale prévue le 20 février prochain, la veille de l'an 1 du Hirak.

Massiva Zehraoui - Alger (Le Soir) - A travers cette alternative politique, les membres du collectif disent vouloir amener les acteurs du Hirak, quelles que soient leurs tendances, à s'asseoir autour d'une table de dialogue afin de discuter de la structuration du mouvement.

En marge d'une conférence de presse organisée hier dimanche à Alger, par des forces de la société civile, la coordination a justement exposé l'utilité de participer à la conférence du 20 février. «Un an s'est écoulé depuis le début du Hirak et nous voilà face à une réalité de terrain préoccupante», a soutenu Hafid Tamert, avocat et militant des droits de l'Homme. Ce dernier soutient qu'aucun signe apparent ne nous laisse penser que nous marchons dans le sens de l'instauration d'un Etat de droit.

Hafid Tamert rappelle dans ce registre qu'il est inconcevable de parler d'un dialogue avec les tenants du pouvoir, tant que des activistes continuent d'être interpellés quotidiennement pour avoir osé exprimé une opinion. «Faut-il préciser encore que des détenus politiques croupissent en prison ?» s'est-il insurgé. C'est pourquoi cet avocat insiste sur la nécessité de rassembler les «hirakistes» de tous bords et de resserrer leurs liens politiques à travers la rencontre nationale du 20 février. Son but est de

créer un front unitaire qui articulerait toutes les revendications de cette partie du peuple qui proteste depuis une année maintenant.

Allant dans le sens de Hafid Tamert, le vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'Homme (Laddh) a mis l'accent sur l'importance d'acter le grand accomplissement que constitue le Hirak dans l'histoire nationale. Dans ce sillage, il indique que le collectif de la société civile a peaufiné un document nommé «la Proclamation du 22 février», lequel comporte l'essentiel des revendications portées par la population depuis un an.

«Ce pacte représente un nouveau consensus arraché dans la rue», a souligné Saïd Salhi. «Ce pacte a un aspect historique», dit-il, «il s'appuie sur toutes les valeurs qui résument l'Algérie depuis le 22 février». Ce qui permettra, selon lui, au Hirak de survivre au-delà de lui-même.

Le texte, qui va être présenté le jour de la conférence nationale, le 20 février prochain, est inspiré des slogans les plus marquants du mouvement, explique encore Saïd Salhi. Il citera comme exemple le fameux «Chaâb khawa khawa» scandé chaque semaine par les manifestants, lequel symbolise «la reconstruction de l'unité nationale». Il a également mentionné un autre slogan très fort qui est «Yetnehaw gaâ» (qu'ils partent tous), qui formule le souhait d'une bonne partie de la population de «rompre totalement avec l'ancien régime».

D'après les autres membres du collectif, il est important de débattre entre acteurs du Hirak du devenir du mouvement, précisant qu'au-delà des manifestations des mardi et vendredi, il faut pertinemment aller vers une politique de débat et d'essayer de converger vers une plateforme de revendications bien claire pour toutes et tous. Ils tiennent, par ailleurs, à préciser qu'ils ne prétendent nullement représenter le Hirak ou parler en son nom. «Notre objectif est de sortir de cette crise et de mener à bien le juste combat du Hirak», ont-ils affirmé.

Notons que la conférence de presse du collectif était censée se dérouler à l'hôtel El-Biar, mais les autorités s'y sont opposées faute «d'autorisation». Cette situation est, d'après eux, un exemple de la «perpétuité des pratiques répressives du régime».

Pour ce qui est de la conférence nationale de jeudi, elle est supposée se dérouler à la salle Harcha. Cependant, les membres de la coordination attendent toujours d'obtenir une autorisation.

Massiva Zehraoui

## Le soir ,17.02.2020 Ils ont appelé à une marche nationale aujourd'hui

### Les enseignants du primaire interpellent Djerad



La Coordination nationale des enseignants du primaire a appelé à une marche nationale pour aujourd'hui lundi, à 10 heures, dans la capitale. Les protestataires se sont donné rendez-vous à la place des Martyrs pour, ensuite, se diriger vers la chefferie du gouvernement où ils comptent déposer leur plateforme de revendications. De son côté, l'Unpef a également appelé à une marche pour le 26 février prochain.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Le secteur de l'éducation, déjà perturbé par la grève des enseignants du primaire, risque le pourrissement avec la série d'actions de protestation annoncée par l'Union nationale des professionnels de l'éducation et de la formation (Unpef).

Le syndicat, qui a tenu une session extraordinaire de son conseil national, mercredi dernier, a décidé de revenir à la protestation. L'Unpef justifie sa décision par le statu quo que garde la tutelle à l'égard des revendications soulevées par les travailleurs du secteur.

Il s'agit, notamment, rappelle le syndicat dans un communiqué rendu public, de la révision du système éducatif en faisant participer les acteurs du secteur et les experts, notamment dans le cycle primaire, la mise en place d'un statut particulier pour le secteur de l'éducation de sorte à ce qu'il soit indépendant de la Fonction publique, la revalorisation salariale et la révision des primes pour tous les fonctionnaires du secteur de sorte à préserver leur pouvoir d'achat, ainsi que le droit à la retraite anticipée.

Le syndicat appelle également à répondre en urgence aux revendications «légitimes» des enseignants du primaire. Pour faire entendre sa voix, l'Unpef a annoncé un arrêt de travail et un rassemblement devant le ministère de l'Éducation nationale.

Le syndicat n'a pas encore fixé une date pour ces deux actions. Cependant, il a annoncé une marche nationale, prévue le 26 février prochain, et menace de radicaliser ses actions en l'absence d'une réaction de la tutelle. Par ailleurs, les enseignants du primaire, qui continuent de perturber les établissements scolaires depuis le mois d'octobre dernier, ont décidé de hausser le ton. En plus de la grève, la Coordination nationale des enseignants a appelé à une marche nationale, pour aujourd'hui, à Alger. La Coordination a fixé son itinéraire de la place des Martyrs jusqu'à la chefferie du gouvernement où elle compte déposer sa plateforme de revendications.

Les protestataires, qui désespèrent visiblement d'avoir une réponse de la part du ministre de l'Éducation, ont décidé de solliciter le Premier ministre pour réagir à leur situation.

« L'appel à cette marche a été décidé suite au refus du ministère de l'Éducation d'ouvrir les portes de dialogue et de négociations avec les enseignants du primaire et le silence observé à l'égard de nos revendications », ont déclaré les porte-parole des enseignants.

La Coordination appelle également au soutien des enseignants des trois cycles, ainsi que des parents d'élèves pour réussir cette marche baptisée «la marche de la dignité».

**Salima Akkouche**

## **El Watan 17.02.2020, Les autorités ont empêché leur conférence de presse prévue, hier, à El Biar : Des activistes du hirak proposent une nouvelle démarche**



**Le décalage entre le discours et les pratiques du pouvoir est énorme. Quelques jours seulement après l'intervention du Premier ministre, Abdelaziz Djerad, à l'APN, où il avait promis le respect de toutes les libertés, un fait intervient pour le contredire.**

En effet, après l'interdiction, le 25 janvier dernier, de la conférence des Forces de l'alternative démocratique, des représentants de la société civile, des activistes du hirak et des journalistes indépendants ont fait les frais de la même pratique.

Initiateurs d'une conférence nationale, programmée pour jeudi prochain à la salle Harcha d'Alger, ces derniers ont été tout simplement empêchés de tenir une conférence de presse pour donner les détails sur l'événement. Ayant obtenu l'accord de l'hôtel d'El Biar, sur les hauteurs de la capitale, les organisateurs ont été surpris, en arrivant sur place, par la présence des éléments des services de sécurité.

Ces derniers ont exigé la présentation d'une autorisation de l'administration. Une mauvaise surprise. Ils étaient obligés de quitter les lieux, après avoir dénoncé cette pratique qu'ils croyaient révolue. «Nous sommes empêchés de tenir une conférence de presse dans une salle fermée que nous avons réservée plusieurs jours auparavant. C'est regrettable de constater que ce genre de pratiques persiste après une année de hirak. L'article 14 de la loi relative aux manifestations et réunions publiques n'exige pas une autorisation pour ce genre de rencontres qui se tiennent dans des lieux privés», dénoncent les organisateurs.

**Chassez le naturel...**

Cette énième interdiction d'une rencontre publique confirme que le pouvoir n'a aucune intention de changer. Chassez le naturel, il revient au galop. La nature répressive du pouvoir est visiblement indélébile. Face à cette situation, les initiateurs, dont des défenseurs des droits de l'homme, des avocats, des étudiants, des journalistes et des comédiens, ont décidé de changer de lieu et d'organiser leur conférence au siège de l'association SOS Disparus.

Un rendez-vous indispensable pour expliciter les objectifs de leur démarche qui commence déjà à susciter des interrogations et essuyer les premières critiques, notamment sur les réseaux sociaux. C'est pourquoi, les organisateurs de la conférence de jeudi, qui affirment «s'être mis en contact dans la rue lors des marches», ont tenté d'emblée de dissiper les doutes.

Ils reviennent sur la genèse de cette initiative, née, selon eux, à l'occasion d'une rencontre tenue le 28 décembre dernier, avant de préciser qu'ils ne prétendent pas «représenter le hirak ou le structurer». «Nous avons choisi d'intégrer cette initiative en tant qu'étudiants actifs dans le hirak. Nous souhaitons que d'autres collectifs nous rejoignent pour construire ensemble une alternative», affirme Maamas Hayet, étudiante et membre du collectif autonome des étudiants de l'institut polytechnique d'Alger.

Selon les intervenants, dont Saïd Salhi, vice-président de la LADDH, Khaled Drarni, représentant du collectif des journalistes indépendants, et l'avocat Hafid Tamert, la rencontre de jeudi devra adopter un document définissant les contours de cette nouvelle démarche. «Le point de départ de notre démarche commence à partir de la conférence nationale que nous organiserons jeudi prochain à la salle Harcha d'Alger. Notre objectif est d'aller vers une conférence unitaire ou inclusive», annoncent-ils.

### **«Nous sommes partie prenante du Hirak»**

Les initiateurs affirment que leur but est de donner «une alternative politique au mouvement». «Nous sommes partie prenante du hirak. Nous sommes un prolongement de ce qui s'est passé aujourd'hui à Kherrata (marche de célébration du 1<sup>er</sup> anniversaire du hirak) et on s'inscrit totalement dans le hirak», souligne Saïd Salhi. Selon lui, le hirak a secrété différentes sensibilités et il est temps «d'aller vers une conférence unitaire». «La deuxième année du hirak doit être celle de l'organisation», affirme-t-il. «Le but est de réunir l'ensemble des sensibilités autour d'une charte unique. Un document qui sera rendu public à l'issue de la conférence», indique, pour sa part, Abdelhafid Tamert.

## **El Watan 17.02.2020, Première grâce décrétée par le président : Des mesures au profit des détenus condamnés de 6 mois à la peine capitale**

**Les mesures de grâce décrétées en début de ce mois de février et qui ont suscité la colère des détenus dans certaines prisons, notamment dans celle de Batna, ont touché plusieurs catégories des personnes condamnées définitivement à des peines allant de 6 mois à 20 ans, voire à la peine capitale pour peu qu'ils aient purgé 20 ans à la signature du décret.**

La mise en application de ces mesures s'est faite dans un climat de tension qui a plané sur une bonne partie des établissements pénitentiaires, soumis à une surpopulation carcérale depuis plus d'une année. D'un côté, le nombre important des incarcérations, et d'un autre, l'arrêt de la grâce présidentielle faute de signataire. Ayant touché 9765 détenus, les mesures décrétées au début de février n'ont pas concerné les détenus d'opinion arrêtés lors des marches du vendredi et du mardi, étant donné qu'ils n'ont pas été condamnés définitivement. Bon nombre d'entre eux ont été soit libérés après avoir été condamnés en première instance à des peines couvrant leur détention, soit relaxés ou ne sont pas encore jugés. Le dernier décret présidentiel est très précis. Il fait état d'une remise totale de la peine pour les détenus non récidivistes, auxquels il reste six mois ou moins à purger. Une remise partielle de 8 mois est accordée aux détenus dont le restant de la peine est égal ou inférieur à 5 ans, et de 10 mois lorsqu'il lui reste plus de 5 ans ou égal et inférieur à 20 ans. Le décret précise par ailleurs que le total des remises partielles successives ne peut dépasser le tiers de la peine prononcée à l'encontre des condamnés définitivement en matière criminelle, à l'exception des détenus âgés de plus de 65 ans, des femmes et des mineurs.

Ce même total (des remises partielles successives) ne peut dépasser la moitié de la peine prononcée définitivement en matière délictuelle, à l'exception de celle infligée aux détenus primaires, à ceux âgés de plus de 65 ans, aux femmes et aux mineurs. Ces mesures de grâce s'appliquent aussi aux personnes ayant bénéficié de la libération conditionnelle et de la suspension provisoire de l'application de la peine, mais ne peuvent être

accordées aux détenus condamnés à la peine de travail d'intérêt général, à ceux qui ont enfreint les obligations inhérentes à l'exécution de ladite peine, aux bénéficiaires du placement sous surveillance électronique et aux condamnés par les juridictions militaires. Selon le décret présidentiel, sont exclus de ces mesures les détenus concernés par les dispositions de la loi relative à la charte pour la paix et la réconciliation nationale, mais aussi ceux condamnés pour des actes de subversion et de terrorisme, ayant commis ou tenté de commettre des crimes de trahison, d'espionnage, massacres, d'évasion, parricide, empoisonnement, ou encore les détenus condamnés définitivement pour avoir commis ou tenté de commettre les délits et crimes de dissipation volontaire, soustraction, destruction, rétention de manière indue de deniers publics ou privés, corruption, octroi d'avantages injustifiés dans les marchés publics, concussion, trafic d'influence, d'abus de fonction, prise illégale d'intérêt, enrichissement illicite, blanchiment de capitaux, fausse monnaie et de contrebande.

Sont exclues de ce dispositif de grâce, les personnes condamnées définitivement pour avoir commis ou tenté de commettre les infractions relatives à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger, les délits et crimes d'attentat à la pudeur avec ou sans violence sur la personne d'un mineur et de viol, les infractions de trafic de stupéfiants. En tout, ce sont 9765 détenus, répartis en deux groupes (3471 et 6294), qui ont bénéficié de la première grâce décrétée par le président Abdelmadjid Tebboune, en ce début de mois de février et qui constitue également sa première décision depuis son entrée en fonction.

MADJID MAKEDHI

**El Watan ,18.02.2020, Tebboune s'exprime sur la révision de la constitution : «Seules l'unité et l'identité nationales ne peuvent être touchées»**



**des membres du comité d'experts institué à l'effet de se pencher sur la révision de la Constitution n'ont pas de ligne rouge, hormis ce qui a trait à l'unité et à l'identité nationales.**

C'est ce qu'a affirmé, hier, le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, dans un discours prononcé à l'ouverture de la rencontre gouvernement-walis, qui s'est ouverte au Palais des nations de Club des Pins et qui doit se poursuivre aujourd'hui. *«En écoutant récemment un exposé du président du comité d'experts chargé de formuler des propositions pour une révision constitutionnelle, Ahmed Laraba, sur ce qui a été concrétisé à ce jour dans ce domaine, j'ai insisté sur le fait qu'il n'existe aucune restriction, hormis ce qui a trait à l'unité et à l'identité nationales»*, a-t-il déclaré à cet effet, avant de rappeler que le document aussitôt finalisé sera soumis au débat et que tout un chacun aura la latitude d'émettre un avis *«positif ou négatif»*. Les observations exprimées seront, par la suite, transmises audit comité pour y être traitées.

Tout cela, a-t-il ajouté, afin que *«la Constitution soit consensuelle»*. Pour le Président, la nouvelle Constitution qui sera adoptée interviendra *«dans le cadre de la nouvelle politique»* qu'il veut adopter *«pour opérer le changement»*. *«Nous devons bâtir ensemble une démocratie réelle et solide, non conjoncturelle et pas sur mesure»*, a-t-il ajouté. Selon lui, la prochaine Loi fondamentale du pays *«consacrera la séparation des pouvoirs pour définir les missions de chacun»*.

Ce qui va permettre *«de rompre avec les anciennes pratiques et les dérapages de l'autocratie»*. Dans ce sillage, le chef de l'Etat a évoqué la création d'une *«Cour constitutionnelle»* qui aura à traiter *«les litiges opposant les pouvoirs»*. Ceci, en plus de la révision de la loi électorale dans l'objectif d'*«écarter l'argent sale et les corrompus de la politique»* et *«l'introduction de*

*mesures de contrôle qui permettront d'accéder aux postes par la voie des urnes». Ainsi, pour Abdelmadjid Tebboune, «il y a de cela une année, les citoyens et citoyennes sont sortis dans un hirak béni et pacifique, sous la protection de l'Armée nationale populaire (ANP), digne héritière de l'Armée de libération nationale (ALN), pour revendiquer le changement». Et c'est, ajoute-t-il, «pour ne pas retomber dans la tragédie vécue lors des années 1990», qu'il y a eu cet «élan du peuple algérien pour une élection transparente et régulière».*

### **Une année pour régler des problèmes locaux**

Dans le cadre de l'objet de la conférence, le président de la République a été intransigeant à l'endroit des walis et autres responsables locaux quant au respect des délais et des plans de charge, notamment en matière de contrôle de la qualité des travaux, pour ce qui est également des projets sociaux et économiques liés au développement local. A cet effet, il a programmé sur place la diffusion d'un reportage réalisé par le service communication de la Présidence, en collaboration avec l'EPTV, qui montre les différents problèmes que rencontrent bon nombre de citoyens dans les villages et parfois même à la périphérie des grandes villes, tels que l'absence d'eau potable, d'assainissement, d'électricité, de routes ou de transport et de cantines scolaires. *«Dans trois ou quatre mois, les résultats doivent être visibles. Et dans une année, on fera le bilan. Ces problèmes doivent être réglés»,* a-t-il déclaré sur un ton rigoureux.

Pour y remédier, le chef de l'Etat, et tout en annonçant l'affectation, en avril et mai prochains, d'une enveloppe financière supplémentaire de 100 milliards de dinars au profit des communes, en plus des 80 milliards débloqués en décembre dernier dans le cadre de la Caisse de solidarité et de garantie des collectivités locales, a cité un nombre de fléaux qu'il faudrait combattre, en premier lieu celui de la corruption. *«Nous devons poursuivre rigoureusement la lutte contre la corruption et l'abus de fonction»,* a-t-il déclaré, en mettant l'accent notamment sur la *«petite corruption»* qui empoisonne la vie du citoyen. Il citera, à cet effet, à titre d'exemple, les agents de l'administration qui réclament de l'argent pour faire délivrer un document à un citoyen.

Tebboune a également évoqué le dossier du logement dans la capitale où 16 800 certificats de résidence avaient été falsifiés. Et ceux-ci étaient cédés contre 1500 DA, a-t-il indiqué. Le chef de l'Etat a, dans le même registre, lancé des messages sévères envers les agents de l'administration ou les responsables qui s'adonneront au trafic d'influence ou à l'abus de fonction, comme ceux responsables de la distribution complaisante de logements ou la passation douteuse de marchés publics. *«Attention !, attention !, attention !»,* a-t-il répété.

Il a aussi parlé du gaspillage des deniers de l'Etat, y compris celui relatif aux visites de travail et d'inspection organisées avec faste.

### **Le pays va vers la décentralisation**

Pour Abdelmadjid Tebboune, *«l'actuel mode de gouvernance a montré ses limites»*. D'autant qu'il n'est pas possible de gérer un pays de 42 millions d'habitants comme ça se faisait avec quelques millions seulement. Et parmi les solutions préconisées : l'octroi de plus de moyens aux autorités locales. *«On va vers la décentralisation»*, a lancé le chef de l'Etat. A cet effet, la fiscalité locale sera revue.

Comme, bien évidemment, beaucoup d'autres textes de loi. Le Président promet, ainsi, de revoir tout le système politique et mode de gestion économique du pays. Sur place, il a demandé à ses ministres d'accélérer la mise sur pied de leurs feuilles de route respectives.

Si certains se demandent d'où Tebboune va ramener l'argent pour mettre en application ses promesses, notamment celles relatives à l'économie, le chef de l'Etat donne l'impression d'être confiant. Il a révélé à l'occasion le chiffre qui concerne les dettes de *«certains investisseurs»* contractées auprès des banques, à janvier dernier, et qui ne sont pas encore recouvertes. Il s'agit d'une somme de 1216 milliards de dinars (près de 12 milliards de dollars). D'autres aspects du secteur économique ont également été évoqués.

Le Président a mis l'accent à ce propos sur les *«lobbys d'importation qui tuent la production nationale»*. Dans le secteur agricole par exemple, notamment les produits destinés à la transformation, il n'est plus question d'importer, sauf si nécessaire. La problématique du montage dans l'industrie, le CKD-SKD, sera également prise en charge. Il a indiqué que pour l'instant, la situation a été débloquée, des postes d'emploi étant en jeu, mais des comptes seront demandés à ces industriels d'ici peu de temps. *«On est en train d'importer du sable dans un pays où les trois quarts de son territoire sont du sable»*, a-t-il lancé devant l'assistance.

En somme, le chef de l'Etat a donné, hier, un aperçu de ce qu'il compte faire pour booster l'économie, encourager le développement local et surtout démocratiser le pays. Reste maintenant à traduire tout cela sur le terrain.

ABDELGHANI AICHOUN

## **El Watan ,20.02.2020, Les organisateurs annoncent le report de la rencontre**

### **La conférence nationale des activistes du hirak interdite**



**Jusqu'à hier après-midi, les organisateurs n'ont reçu aucune réponse à leur demande d'autorisation introduite une semaine auparavant. Les animateurs sont ainsi contraints de reporter la rencontre en question.**

La conférence nationale des dynamiques de la société civile et des activistes du hirak, prévue pour aujourd'hui à la salle Harcha d'Alger, n'aura pas lieu.

Les services de la DRAG de la wilaya d'Alger refusent d'autoriser cette rencontre. Jusqu'à hier après-midi, les organisateurs n'ont reçu aucune réponse à leur demande d'autorisation introduite une semaine auparavant.

*«Ce silence est synonyme d'un refus d'autorisation de notre conférence»,* dénonce Saïd Salhi, vice-président de la Ligue algérienne pour la défense des droits de l'homme (LADDH) et membre du collectif qui a préparé ce rendez-vous devant réunir des participants de plusieurs wilayas.

Les organisateurs sont ainsi contraints de reporter la rencontre en question. *«Nous, dynamiques et activistes du hirak, avons appelé, dans le cadre de la célébration du 1<sup>er</sup> anniversaire du mouvement populaire, à l'organisation, le 20 février (aujourd'hui, ndlr), d'une conférence nationale unitaire.*

*Après accord des responsables de la salle Harcha Hassan, nous avons introduit une demande d'autorisation auprès de l'administration de la wilaya d'Alger.*

*Mais nous avons été surpris par l'absence de réponse à notre demande», expliquent les organisateurs de ce rendez-vous dans un communiqué rendu public hier. Et d'ajouter : «Devant cette situation, nous sommes contraints de reporter ce rendez-vous.»*

### **«Algérie nouvelle» avec d'anciennes pratiques**

Rappelant l'interdiction de leur conférence de presse devant être animée, mardi dernier, à l'hôtel d'El Biar, les initiateurs de cette démarche dénoncent la persistance des pratiques autoritaires du pouvoir.

*«Nous condamnons avec force ces agissements qui sont en contradiction avec le discours officiel qui salue “le hirak béni”, tout en prétendant vouloir lever les contraintes devant les activités politiques et associatives.*

*Le régime démontre, à travers ces pratiques, qu'il est fidèle à sa nature autoritaire et dictatoriale, en mettant à profit l'arsenal juridique arbitraire pour empêcher les Algériens d'exercer pleinement leur droit à la réunion dans des salles publiques», ajoute-t-on dans le même communiqué.*

Annonçant l'organisation, pour la journée d'aujourd'hui, d'une conférence de presse pour rendre publique la déclaration devant être adoptée par les participants au rendez-vous ajourné, les animateurs affichent leur engagement à maintenir leur initiative.

*«Nous réitérons notre détermination à poursuivre la réalisation de cette initiative que nous souhaitons être un apport à la lutte pacifique pour la satisfaction des revendications légitimes du mouvement populaire.*

*Nous renouvellerons également notre soutien à la révolution populaire jusqu'à la réalisation entière de ses objectifs, afin d'imposer la volonté populaire consistant à mettre en place une véritable transition démocratique», assurent-ils.*

C'est la seconde conférence des acteurs opposés à l'agenda du pouvoir en place qui vient d'être interdite. Le 25 janvier dernier, rappelons-le, ce sont les membres de partis agréés, en l'occurrence le Pacte pour l'alternative démocratique (PAD), qui ont été empêchés de tenir leur conférence à la Safex d'Alger.

Ces derniers ont été contraints de l'organiser au siège national du RCD. Cela confirme le grand décalage entre le discours officiel prôné par le représentant du pouvoir en place et les pratiques liberticides du régime.

Peut-on construire «une Algérie nouvelle» avec une mentalité ancienne ? Il semble que les tenants du régime veulent «construire leur consensus», seulement, avec les partisans de sa démarche. Ils n'ont visiblement rien compris aux messages délivrés par le hirak qu'ils qualifient de «*béni*»...

**MADJID MAKEDHI**

## **El Watan 20.02.2020, Les algériens ont tenté de marcher sur El Mouradia lors de la première manifestation**

### **Vendredi 22 février 2019, le début d'une longue série**



**Cela fait une année que les Algériennes et les Algériens sortent en masse, dans la rue, chaque mardi et vendredi, pour réclamer la démocratie et la liberté. Et en ce 21 février 2020, le peuple signera son «vendredi 53».**

Le 22 février 2019, au matin, et durant les quelques jours précédant cette date, personne ne se doutait que le «mouvement», qui adoptera par la suite l'appellation de «hirak» ou «harak», allait s'inscrire dans le temps.

Aujourd'hui, cela fait une année que les Algériennes et les Algériens sortent, en masse, dans la rue, chaque mardi et vendredi, pour réclamer la démocratie et la liberté. Et en ce 21 février 2020, le peuple signera son «vendredi 53».

S'il y a eu quelques manifestations au début de ce mois de février de l'année passée, comme ce fut le cas à Chlef, le 13, Kherata le 16 et Khenchela le 19 du même mois, contre le 5<sup>e</sup> mandat de Abdelaziz Bouteflika, ou comme c'est le cas à Khenchela pour dénoncer la provocation d'un P/APC (une manifestation durant laquelle un portrait géant de Bouteflika, accroché la veille sur la façade de la mairie, a été arraché et piétiné), le coup de starter des marches du vendredi a été donné donc le 22 février, et ce, suite à des appels anonymes lancés et partagés sur les réseaux sociaux. Pourtant, à la veille de ce «premier vendredi», des appréhensions ont été exprimées par plus d'un.

L'appel à manifester après la prière du vendredi a fait naître chez certains des craintes par rapport à une quelconque «manipulation» islamiste. Il n'en

fut rien. Le mouvement a été sans «couleur» idéologique. Il l'est toujours aujourd'hui.

Ce vendredi-là, au matin, il y avait de l'hésitation dans l'air. Les services de sécurité s'étaient bien évidemment préparés à toute éventualité. Un fort dispositif de sécurité était déployé dans différents coins de la capitale, notamment à la place du 1<sup>er</sup> Mai.

Or, dès 11h, des groupes de citoyens, femmes et hommes, ont commencé à affluer vers cette place. Quelques rares personnalités connues ont également tenu à être présentes. Mais elles n'étaient pas nombreuses. Ces premiers noyaux ont été vite réprimés par les policiers antiémeute.

L'économiste Smaïl Lalmas, qui s'exprimait devant des journalistes, a été gazé par un policier. Des jeunes du quartier se sont proposés pour lui fournir du vinaigre. Les policiers ont bloqué les accès menant vers la place du 1<sup>er</sup> Mai sur le boulevard Belouizdad et la station urbaine. Plusieurs jeunes ont été interpellés et il y a eu usage de gaz lacrymogènes.

Ce n'est qu'avec l'arrivée des plus gros contingents, après la prière, que les choses ont commencé à se tasser. La grande foule était là finalement. Les manifestants cherchaient d'autres passages, évitant du coup de se confronter à la police. Il avait fallu contourner ces «barrages».

La marche a fini par s'ébranler. Le caractère pacifique du mouvement s'est installé donc dès ce premier jour, même si, de temps à autre, quelques jeunes, dont le nombre n'était pas important, tentaient d'en «découdre» avec les policiers.

Le mot d'ordre principal était relatif au rejet du 5<sup>e</sup> mandat. «*Makanch el khamsa ya Bouteflika, djibou l BRI zidou Sa3ika !*», «*Klitou lebled ya serakine !*», «*Cha3b la yourid, Bouteflika oua Said !*» étaient les principaux slogans scandés lors de cette première manifestation.

Durant ce premier vendredi, les manifestants sont passés par le palais du gouvernement pour tenter d'arriver à El Mouradia, le siège de la présidence de la République.

Parmi les manifestants, certains tentaient de convaincre d'autres qu'il est inutile d'aller vers ce lieu. «*De toute façon, il n'y a personne là-bas*», disaient-

ils, faisant allusion au fait que Bouteflika avait élu domicile, depuis un moment déjà, dans une résidence médicalisée à Zéralda, à l'ouest d'Alger.

Des échauffourées ont éclaté au Télémy et au niveau de la place Adis-Abeba. Pas question de laisser passer qui que ce soit vers la Présidence. En fin d'après-midi, des affrontements ont eu lieu également aux abords de la place du 1<sup>er</sup> Mai.

En début de soirée, le calme était revenu un peu partout. Des arrestations, quelques blessés, mais pas de gros dégâts. Le peuple algérien sortira-t-il lors du prochain vendredi, se demandaient les uns et les autres. La réponse est oui.

En effet, le vendredi d'après, le deuxième du hirak, la mobilisation était encore plus forte. Les craintes quant à une manipulation des islamistes se sont dissipées. Lors de ce deuxième vendredi, des échauffourées ont également eu lieu.

Des dizaines de blessés et aussi des arrestations. Mais peu à peu, le pacifisme l'a emporté. Ceci, d'autant plus que les policiers, devant l'insistance des protestataires, ne tentaient plus de fermer certains accès.

**ABDELGHANI AICHOUN**

## Le soir 20.02.2020 Il a organisé une conférence à Alger

### Le RAJ célèbre la première année du Hirak



Après plusieurs mois d'interruption involontaire, à cause des difficultés vécues par l'association dont la majorité de son encadrement était incarcérée, l'association Rassemblement, action, jeunesse (RAJ) a repris ses forums à la veille de la célébration du premier anniversaire du déclenchement du mouvement populaire.

Karim Aimeur - Alger (Le Soir) - Le siège de l'association RAJ à Alger a renoué, hier mercredi, avec les activités, en recevant à la 42e édition de son forum, intitulé «le Hirak, un an après, quelles perspectives ?» le sociologue Nacer Djabi, le vice-président de la Laddh, Saïd Salhi, et le responsable de RAJ à l'Université de Béjaïa, Yazid Kelou.

Le grand absent à ces débats est le président de l'association, Abdelouahab Fersaoui, qui a entamé son cinquième mois d'emprisonnement à la prison d'El-Harrach, sans que son procès soit programmé. Au siège de RAJ, le maintien de Fersaoui en prison est incompréhensible, surtout que les autres membres de l'association incarcérés ont été tous libérés. Ils ont réclamé sa libération, ainsi que celle de tous les autres détenus du mouvement populaire.

«Il n'y a aucune raison pour que Fersaoui ne soit pas là. Il a joué un rôle fondamental dans le travail fait pour la société civile. Malheureusement, le pouvoir ne veut ni le dialogue, ni la satisfaction des revendications populaires. Il veut casser le mouvement. L'incarcération de Fersaoui relève de l'arbitraire», a lancé Saïd Salhi, en dénonçant «l'acharnement contre l'association».

Abordant la révolution citoyenne en cours, l'orateur a soutenu que «le 22 février, c'est l'œuvre des jeunes. Après une année de mobilisation, nous

avons réussi l'essentiel : nous avons retrouvé notre dignité au moment où le projet du cinquième mandat était vécu comme une humiliation. Les jeunes du 22 février nous ont libérés. Nous sommes fiers de ce que nous avons fait depuis un an. Nous avons repris confiance en nous», a-t-il dit. Le vice-président de la Laddh estime que le moment est venu pour passer à une autre étape d'organisation.

Il a expliqué que le rapport de force est toujours dans la rue, ajoutant que la mobilisation dans la rue ne suffit pas pour faire aboutir les revendications.

«Il faut passer à autre chose. Il faut une action politique et dégager les outils afin de traduire le mouvement dans un projet politique à même d'imposer une transition pacifique et négociée avec le système à travers une feuille de route consensuelle», a-t-il plaidé. «C'est le cap pour la nouvelle année», a-t-il affirmé.

Le sociologue Nacer Djabi a dressé le bilan d'un an de mobilisation populaire. Il estime que sur le volet politique, peu de choses ont été réalisées.

Sur les autres volets, beaucoup d'acquis ont été obtenus par le mouvement, à l'exemple de l'unité populaire face aux tentatives de division, la rupture avec l'image faite de l'Algérien avant le 22 février, la politisation collective de la société..., selon lui. Pour le reste, M. Djabi soutient que le pouvoir n'a aucune volonté de répondre aux revendications populaires. «Si le pouvoir continue à ignorer le mouvement, il aura affaire à un peuple ingouvernable qui pourrait adopter d'autres formes de protestation», a averti le sociologue qui accuse le système de ne pas prendre en compte les mutations qui se sont opérées dans la société depuis le 22 février 2019. A ses yeux, il y a un déphasage «dangereux» entre le système politique de plus en plus isolé et le peuple de plus en plus éveillé et politisé. «Il y a une seule solution à la crise : le dialogue avec le Hirak qui a des revendications claires et réalisables», a-t-il fulminé.

Pour sa part, le responsable de RAJ à l'Université de Béjaïa, Yazid Kelou, a affirmé que le peuple algérien, à travers son pacifisme, a donné une leçon au pouvoir, d'abord, et au monde, ensuite. Pour lui, la nouvelle Algérie doit se bâtir sur deux moteurs essentiels : la connaissance et le travail. Il a appelé les étudiants à poursuivre la mobilisation et à se structurer dans une coordination nationale.

**Karim Aimeur**

## **El Watan le 22.02.2020, Grande Mobilisation du hirak pour son premier anniversaire : Plus vigoureux que jamais !**



**Les Algériens sont sortis en masse, hier, dans la capitale, à l'occasion du 53<sup>e</sup> vendredi de la contestation, marquant ainsi le premier anniversaire du hirak, ce mouvement populaire qui s'est déclenché un certain 22 février 2019.**

Le nombre de manifestants était donc beaucoup plus important que lors des manifestations précédentes, rappelant même les premiers vendredis ou ceux coïncidant avec des dates importantes, comme le 5 Juillet, fête de l'indépendance, ou le 1<sup>er</sup> Novembre, commémorant le déclenchement de la Guerre de Libération nationale.

Et comme pour réagir à la décision de la présidence de la République d'instituer la date du 22 février comme une «journée nationale de la fraternité et de la cohésion entre le peuple et l'ANP pour la démocratie», et estimant que c'était là, comme l'ont déclaré plusieurs manifestants ou mis noir sur blanc sur des pancartes brandies, une tentative de récupérer l'événement, les manifestants ont maintes fois scandé : «*Madjinach nahtaflou, djina bach tarahlou !*» (On est pas venus faire la fête, on est venus pour vous faire partir).

Ainsi, ils étaient très nombreux à sortir dans la rue hier à Alger et dès les premières heures de la matinée. Contrairement aux derniers vendredis où il y avait de moins en moins de manifestants avant 13h, notamment en raison de la répression que ces premiers marcheurs subissaient, en ce 53<sup>e</sup> vendredi, la marche a commencé très tôt à la rue Didouche Mourad. Des centaines de personnes se sont rassemblées dès 11h.

Il faut dire que le dispositif sécuritaire mis en place était plus ou moins allégé. En effet, il n'y avait pas, ou très peu, de camions et de véhicules de la police stationnés entre la place Audin et la Grande-Poste, ou sur le

boulevard Asselah Hocine, réduisant considérablement la voie. Même la placette en face de la Grande-Poste a été, à un certain moment, libérée.

Pourtant, plusieurs barrages filtrants de la Gendarmerie nationale ont été installés, depuis mercredi, au niveau des axes menant vers la capitale, ralentissant considérablement la circulation. Un procédé utilisé à la veille de chaque vendredi, depuis l'été, pour dissuader les manifestants des wilayas limitrophes de se déplacer à Alger. Ce qui n'a pas, bien sûr, empêché ceux qui voulaient prendre part à la marche de la capitale de faire le déplacement.

Ainsi, dès 13h30, la rue Didouche Mourad était noire de monde. Deux manifestants ont brandi un étendard noir, bien visible, sur lequel était dessinée une bougie allumée, pour commémorer «l'an I du hirak». Le ton était donc donné.

Les marches démarrant de Belouizdad et de Bab El Oued étaient également plus imposantes. Vers 15h, les grands boulevards du centre d'Alger, Hassiba, Amirouche, Asselah, Didouche, étaient pleins à craquer. Les manifestants ont voulu marquer comme il se doit l'«anniversaire» du hirak. Et quoi de mieux que de montrer que la mobilisation est toujours là et qu'elle est plus forte que jamais. «*Je suis venu en famille montrer qu'on est toujours là pour réclamer la démocratie et la liberté. On continuera encore pour une autre année s'il le faut*», nous dira un manifestant, accompagné de ses trois enfants.

Bien évidemment, les marcheurs ont repris les slogans habituels du rejet du régime en place, comme «*Echaab yourid isqat nidham !*» (Le peuple veut la chute du régime), «*Dawla madania machi askaria !*» (Etat civil, non militaire) ou réclamant la libération des détenus d'opinion.

Mais, comme à chaque fois, ils ont entonné un nouveau slogan. «*Oh ya Ali, ouledék mahouch habsin, oh ya Ali 3el houria m3awlin !*» (Oh Ali, tes enfants ne s'arrêteront pas, oh Ali, décidés à arracher la liberté). Dans le même ordre, beaucoup de manifestants ont brandi les portraits de détenus d'opinion, à l'image de Karim Tabbou et Fodil Boumala, les deux étant toujours en prison, en attente de leurs procès. Le portrait du jeune Ramzi Yettou, mort au mois d'avril dernier, lors d'une manifestation, et dont la famille réclame toujours les conclusions de l'enquête relative à son décès, était aussi présent. L'étendard amazigh a également refait surface à Alger. Plusieurs manifestants l'ont brandi, sans être inquiétés, contrairement aux vendredis précédents où les policiers tentaient d'interpeller quiconque

portait cet étendard (c'est valable depuis le mois de juin). D'ailleurs, plusieurs manifestants avaient été mis en prison, entre juin et décembre, sous mandat de dépôt et même condamnés pour «port de l'étendard amazigh».

La manifestation d'hier a donc rappelé celle des toutes premières semaines du hirak, et ce, sur tous les plans, y compris donc celui du nombre. Vers 17h, les rues d'Alger-Centre étaient toujours noires de monde. Et les marcheurs, dont certains étaient donc là dès les premières heures de la journée, n'ont pas cessé, des heures durant, de scander leurs slogans de rejet du système. Ce n'est que vers 17h30 que les rues ont commencé à se vider. Et contrairement aussi au moins à vendredi dernier, les policiers antiémeute ne sont pas intervenus pour obliger les derniers manifestants à quitter les lieux. En somme, le 53<sup>e</sup> vendredi, marquant l'an I du hirak, a tenu ses promesses. Il renseigne aussi sur la détermination des manifestants à maintenir la pression jusqu'à la satisfaction de leurs revendications.

ABDELGHANI AICHOUN

**El Watan 22.02.2020, Abdelmadjid Tebboune face à des représentants des médias : «Le hirak est un phénomène salutaire»**

**Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a affirmé, jeudi devant des responsables de la presse nationale, que le «*hirak*» était**



**un «*phénomène salutaire*», mettant en garde contre «*toute tentative d'infiltration, quelle soit de l'intérieur ou de l'extérieur*».**

Le président de la République a annoncé, à l'occasion, avoir signé un décret consacrant le 22 Février «Journée nationale de la fraternité et de la cohésion entre le peuple et son armée pour la démocratie». «*Le hirak béni a préservé le pays d'un effondrement total*», a par ailleurs déclaré M. Tebboune, ajoutant que «*l'Etat national a failli s'effondrer totalement, comme ce fut le cas dans certains pays, aujourd'hui en quête de médiations pour le règlement de leurs problèmes*». «*L'effondrement de l'Etat national est synonyme de l'effondrement de toutes ses institutions, et toutes les données laissaient présager un tel scénario*», a fait savoir le président de la République, soulignant : «*Dieu merci, le peuple a, grâce à sa maturité, déjoué le complot tout en réussissant à réaliser plusieurs de ses revendications (...). Certaines revendications exprimées auparavant ne pouvaient être satisfaites par quelqu'un de non élu et n'ayant pas le pouvoir et la légitimité requises*», a-t-il expliqué, assurant qu'«*aujourd'hui, nous œuvrons à leur concrétisation, à commencer par la Constitution, la loi électorale et la réorganisation des institutions que nous nous efforçons de rendre de proximité, permettant au citoyen de participer en tant que partie prenante à la réflexion, à la solution, à la gestion et au contrôle*».

M. Tebboune a rappelé la nécessité d'«*un changement du mode de gestion et de l'amélioration de la relation avec le citoyen, pour qu'il n'y ait plus la piteuse image qu'il avait de l'Etat, qui, en fait, était très loin de ses préoccupations*». A une question sur les citoyens qui continuent de participer chaque semaine au hirak, le président de la République a reconnu que «*c'est leur droit, et c'est là le fondement même de la démocratie, a fortiori lorsqu'il s'agit de personnes manifestant de manière organisée, sans*

*destruction ni troubles». «Le hirak est un phénomène salutaire, et je n'ai rien à lui reprocher», a-t-il réitéré, ajoutant que ce mouvement populaire «a épargné au pays une catastrophe (...). Sans lui, des offices seraient, aujourd'hui, en cours pour régler la crise en Algérie comme c'est le cas en Libye». Dans le même propos, le président de la République a ajouté : «J'appelle mes enfants, qui manifestent le vendredi, à la vigilance contre l'infiltration de leur mouvement, car il y a des signes d'infiltration tant de l'intérieur que de l'extérieur.»*

Abordant la question du front social, le président de la République a affirmé que *«la succession des grèves dans des secteurs importants à un timing précis n'est ni un phénomène sain ni une pratique syndicale»*. Pour ce qui est de la grève dans le secteur de l'Éducation, M. Tebboune a dit : *«Je n'ai eu de cesse d'exprimer ma considération et mon respect pour les enseignants, notamment durant ma campagne électorale»,* rappelant, à ce propos, avoir *«demandé la révision de tout ce qui a trait aux enseignants pour leur accorder la place qui leur sied dans la société»*.

Cependant, a-t-il estimé, *«l'annonce d'une grève nationale, alors que le gouvernement n'était même pas installé et n'avait pas encore le feu vert du Parlement n'est pas la solution au problème, qui exige du temps et des moyens matériels, financiers et organisationnels»*. L'école *«souffre déjà et n'a pas encore réglé les problèmes de restauration, de transport scolaire et de chauffage»,* a relevé le président Tebboune, affirmant que ces grèves *«ne sont pas innocentes»*. S'agissant de la protestation à Air Algérie, le président de la République a critiqué *«ceux qui déclenchent des grèves par SMS une demi-heure avant d'entamer leur mouvement»,* rappelant que la loi exige un préavis et la précision des motifs afin de favoriser l'ouverture de négociations pour trouver des solutions.

A cet effet, M. Tebboune a appelé à *«la non-dilution du rôle syndical»,* réaffirmant que *«le timing de ces grèves n'est pas innocent. J'ai 50 ans d'expérience dans la gestion et on ne peut pas me convaincre du contraire»,* a-t-il souligné. Le président Tebboune a déploré une situation *«qui amène les citoyens, particulièrement les malades, à dormir à même le sol dans les aéroports suite à l'annulation de leurs vols»*. Abordant la question du mode de gouvernance, M. Tebboune a indiqué qu'il avait une préférence pour un mode alliant régime présidentiel et régime parlementaire, *«un régime accordant de larges prérogatives aux élus et consacrant le contrôle»,* précisant, toutefois, qu'il sera pour le régime choisi

par le peuple dans le cadre du prochain amendement de la Constitution. Estimant que l'Algérie était à *«ses premiers pas»* sur la voie de la démocratie et que les partis n'avaient pas *«l'envergure d'encadrer la société tout entière»*, M. Tebboune a ajouté que la démocratie *«exige des partis fondés sur un programme d'Etat»*, relevant que *«beaucoup de nos partis sont fondés sur la personne»*. *«Plus l'Etat est fort démocratiquement, plus le nombre de partis est réduit»*, a-t-il fait remarquer, expliquant que la règle est la convergence de vues contre une divergence sur les aspects.

Dans le même sens, M. Tebboune a souligné que le régime parlementaire *«n'a pas réussi dans les pays arabes et d'Amérique latine, mais plutôt dans les pays anglo-saxons, qui ont des traditions démocratiques, comme la Grande-Bretagne»*. S'agissant du régime présidentiel, M. Tebboune a cité les expériences ayant révélé l'inefficacité de ce mode de gouvernance consacrant *«l'autocratie»*, et de ce fait, a-t-il poursuivi, *«je préfère allier les deux régimes pour sortir avec un régime que certains appellent semi-présidentiel ou semi-parlementaire»*. Et de conclure : *«Le plus important est de sortir avec une Constitution consensuelle aux yeux de tous les Algériens.»*

**R. N. ET AGENCE**

## **El watan 24.02.2020, L'entourage de l'ancien président de nouveau impliqué : Des dizaines de hauts cadres devant le tribunal**



**Encore une fois, le tribunal de Sidi M'hamed, à Alger, a connu hier un défilé d'anciens ministres, d'ex-walis, de hauts cadres de l'Etat et de dirigeants de banques publiques convoqués à la suite d'une enquête préliminaire menée par les services de la Gendarmerie nationale.**

Au moins une quarantaine de personnes ont été convoquées, avec l'homme d'affaires Hocine Metidji, PDG du groupe éponyme, sur lequel pèsent des soupçons de «transfert illicite de capitaux vers l'étranger», «blanchiment d'argent», «financement illicite de la campagne électorale du 5<sup>e</sup> mandat du Président déchu», «complicité de dilapidation de deniers publics», «trafic d'influence» et «violation de la réglementation des marchés publics».

Dans son sillage, l'influent homme d'affaires et ex-vice-président du FCE (Forum des chefs d'entreprise) a entraîné l'ex-directeur du protocole de la Présidence, Mokhtar Reguieg, que certains n'hésitent pas à qualifier de «*boîte noire*» des Bouteflika, les deux anciens Premiers ministres, Abdelmalek Sellal et Ahmed Ouyahia, l'ex-ministre des Travaux publics et chargé du financement de la campagne électorale du Président déchu, Abdelghani Zaalane, l'ex-ministre de l'Habitat et ancien wali de Mostaganem, Abdelwahid Temmar, ainsi que de nombreux cadres dirigeants des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des banques publiques.

Le tribunal a convoqué aussi Ali Haddad (en détention), patron du groupe ETRHB et ancien président du FCE, pour être entendu, en tant que témoin, dans l'affaire de financement illicite de la campagne électorale.

Lors du procès des hauts responsables poursuivis dans le cadre des avantages illicites accordés aux concessionnaires automobiles, Ali Haddad avait fait état d'une liste d'hommes d'affaires qui avaient participé au financement de la campagne électorale du 5<sup>e</sup> mandat, citant parmi eux le patron du groupe Metidji,

son vice-président au sein de l'organisation patronale, qui, selon lui, a remis la somme de 10 millions de dinars.

Faisant partie de la liste des personnalités interdites de quitter le territoire national depuis le début du mois d'avril dernier, le patron du groupe Metidji devrait être entendu sur les circonstances dans lesquelles il a acheté plusieurs biens immobiliers à l'étranger (notamment en France, où il détient des sociétés immobilières), il a bénéficié de la cession des filiales d'Eriad, acquis des concessions agricoles dont l'activité aurait été détournée, s'approvisionnait en blé auprès de l'OAIC (Office algérien interprofessionnel des céréales), il bénéficiait de crédits auprès des banques publiques.

C'est dire que le dossier confectionné par les services de la gendarmerie sur l'homme d'affaires est très lourd et implique également ses frères, dont Zoubir Metidji, à la tête de la Fédération équestre algérienne, qui avait offert un cheval au président Bouteflika, alors qu'il n'apparaissait plus.

Spécialisé dans les produits à base de céréales, connus sous les marques de Safina, Cérégal et Bnine, le groupe Metidji, faut-il le rappeler, a connu une ascension fulgurante durant les 15 dernières années. Devenu client privilégié de l'OAIC, ses minoteries se sont multipliées dans une grande partie de l'Oranie, où il détient le plus gros de ses «investissements».

Ceux qui le connaissent évoquent souvent ses relations privilégiées avec l'un des neveux du Président déchu, qui lui aurait ouvert de vrais boulevards pour ses activités. Est-ce pour cette raison que l'ex-directeur du protocole de Bouteflika, Mokhtar Reguieg, a été convoqué ?

En tout cas, jusqu'en fin de journée, les auditions au tribunal de Sidi M'hamed n'étaient toujours pas terminées, alors que les ministres et les Premiers ministres avaient rejoint la prison où ils sont détenus, dans le cadre d'autres affaires.

**SALIMA TLEMCANI**

## **El watan 24.02.2020, Tribunal de Dar El Beïda : Boumala fait le procès du «système»**



**Le procureur de la République près le tribunal de Dar El Beïda (Alger) a requis, hier, un an de prison ferme et une amende de 100 000 DA à l'encontre de Fodil Boumala, l'une des figures de proue du mouvement de contestation (hirak), selon le Comité national pour la libération des détenus.** Auparavant, Fodil Boumala a fait sensation lors de son plaidoyer, en présence des membres de sa famille et de plusieurs figures du hirak, dont Lakhdar Bouregaâ, Samir Benlarbi et Samira Messouci. *«Personne et aucune partie quelle qu'elle soit ne pourront me priver de ma liberté. J'ai la conviction que la patrie c'est la liberté et si la justice ne me défend pas, qui le fera dans ce pays ?»* a-t-il lancé au juge, sous les applaudissements de l'assistance.

Le juge, quant à lui, a demandé à l'assistance de ne plus applaudir. Défendu par une quarantaine d'avocats, Boumala poursuit son plaidoyer en affirmant : *«Le mot liberté est cité 53 fois dans la Constitution, donnez-moi une seule liberté respectée !»* Avant de relever que *«c'est le système qui m'a mis en prison, pas la Constitution»*. *«Mon opposition radicale concerne le système politique qui arrive à son terme, non pas les personnes. Je n'ai rien ni contre Gaïd Salah ni contre Bouteflika, en tant que personnes. Mon problème est l'Etat militaire et policier»*, a-t-il développé.

En prison depuis septembre 2019, l'ancien journaliste de l'EPTV est poursuivi pour «atteinte à l'unité nationale» et «affichage de tracts portant atteinte à l'unité nationale». Là encore, il a rejeté en bloc les charges retenues contre lui. *«Je suis triste pour mon pays. Certaines personnes ont inventé des accusations comme celles-ci. Je dénonce ces accusations. Le système de gouvernance n'est pas l'Algérie, et l'Algérie n'est pas le système. Je n'accepte pas la confusion entre le gouvernement, le régime et l'Algérie éternelle et sacrée»*, a encore estimé le militant des droits humains, alors que les vidéos pour lesquelles il est poursuivi n'ont pas été présentées par la justice.

Le verdict devrait tomber en fin de journée ou dans la soirée. *«Boumala a prouvé au tribunal qu'il n'a commis aucun crime. Ses différentes publications et son long militantisme s'inscrivent dans la préservation de l'unité nationale et la défense des intérêts du pays»*, a estimé maître Mustapha Bouchachi, ajoutant que le *«dossier d'accusation est vide»*.

Citant un des avocats de la défense, qui a eu accès au PV de la police judiciaire, l'universitaire Redouane Boudjemaa a souligné que Boumala est *«accusé d'exploiter la naïveté du peuple algérien»*. Le même avocat *«promet d'engager une action en justice pour "insultes et discrimination" contre le peuple algérien»*, selon lui.

Le fondateur en 2011 de la Coordination nationale pour le changement et la démocratie a été arrêté mercredi 18 septembre au soir devant son domicile, dans la banlieue est de la capitale. Un tribunal d'Alger a ordonné ensuite le placement en détention provisoire de l'opposant, troisième figure de proue de la contestation à être placée en détention provisoire en une semaine, après l'opposant Karim Tabbou, écroué le 12 septembre, et Samir Benlarbi, fraîchement relaxé.

Plusieurs demandes de remise en liberté déposées par les avocats de Boumala ont été refusées. A l'instar de nombreux détenus politiques et d'opinion, son portrait est brandi constamment par les Algériens lors de manifestations hebdomadaires anti-régime.

**HOCINE LAMRIBEN**

## **L'liberté 24.02.2020 ALORS QUE PLUSIEURS PROCÈS SONT PROGRAMMÉS PROCHAINEMENT**

### **Des détenus d'opinion quittent la prison, d'autres condamnés à des amendes**



21 manifestants ont été condamnés, ce lundi 24 février, par le tribunal de Bab El Oued (Bainem), à « une amende de 50 000 DA », a assuré le comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Arrêtés lors de la marche nocturne du 20 novembre à Alger, puis aussitôt libérés, les manifestants en question sont « accusés d'attroupement non armé et troubles de l'ordre public », indique la même source.

Parallèlement, le verdict des trois détenus Saïd Madi, Kamel Ouarab et Oussaidene Ahmed" est tombé ce matin au tribunal de Sidi M'hamed, annonçant leur libération de la prison d'El Harrach, après avoir purgé six mois de détention, dont deux mois fermes et 4 mois avec sursis, rappelle le CNLD. Ils ont été arrêtés le 29 novembre 2019 et placés sous mandat de dépôt le 1 décembre.

Les deux détenus Yacine Elouareth et Toufik Kerfa ont quitté quant à eux la prison d'El Harrach ce matin, après avoir purgé leur peine d'emprisonnement de 3 mois. Ils ont été arrêtés dans la soirée du 24 novembre 2019 à Alger, et condamnés à un an de prison ferme par le tribunal de Bab El Oued, puis à 3 mois de prison ferme lors du procès en appel à la Cour d'Alger.

A Skikda, les deux activistes Toufik Kadous et Oussama Mosbah ont été relaxés aujourd'hui, après le report de leur affaire à la demande de la défense. .

Quant au détenu de Mostaganem, Abdelkader Tidjini dit Kiki, qui a été condamné à deux mois de prison ferme, il quitte la prison aujourd'hui après avoir purgé sa peine.

Pour le tribunal de Annaba, l'activiste et ex-détenu Zakaria Boussaha a été « entendu à nouveau aujourd'hui par la police et lui a été notifié de se rendre prochainement à la police judiciaire pour un complément d'enquête », a affirmé le CNLD. La même source rajoute que « Zakaria Boussaha a été relaxé cette semaine dans une affaire, et il est toujours sous contrôle judiciaire depuis sa libération de la prison, en attendant un troisième procès ces jours-ci ».

Concernant les affaires de justice programmées, le procès en appel de l'ex détenu Mohamed Tadjadit est prévu pour le jeudi 27 février à la cour d'appel de Ruisseau, à Alger. « Il a été arrêté le 11 novembre 2019, puis placé sous mandat de dépôt et condamné à 18 mois de prison ferme le 14 novembre au tribunal de Sidi M'hamed d'Alger, ensuite remis en liberté provisoire le 2 janvier 2020 », rappelle le CNLD. Le procès De Karim Tabbou a été également programmé pour le 4 mars, au tribunal de Sidi M'hamed, alors que celui du détenu Sofiane Merakchi, arrêté le 26 septembre 2019, est programmé pour le 15 mars au tribunal de Bir Mourad Rais, selon toujours la même source.

**REDACTION WEB**

## **El watan 25.02.2020, Il aura lieu au tribunal de Sidi M'hamed : Le procès de Karim Tabbou programmé pour le 4 mars**



**Le procès de Karim Tabbou, fondateur et coordinateur de l'Union démocratique et sociale (UDS, non agréé) et figure du mouvement de contestation dit hirak, est programmé pour le 4 mars près le tribunal correctionnel de Sidi M'hamed, a indiqué l'un de ses avocats, Mustapha Bouchachi.**

Très actif dans ce mouvement de contestation populaire pour la démocratie, déclenché le 22 février 2019, Karim Tabbou a été arrêté une première fois et placé sous mandat de dépôt le 12 septembre de la même année pour «atteinte au moral de l'armée».

Son arrestation a suscité une importante vague d'indignation, de dénonciation et de condamnation. Après plus de deux semaines passées au cachot à la prison de Koléa, Karim Tabbou a fini par être remis en liberté le 25 septembre, après deux demandes rejetées.

A sa sortie de prison, il a été accueilli comme un héros à son domicile à Douéra, sud-ouest d'Alger. Mais sa remise en liberté a tourné court, puisqu'en moins de 24 heures, cet ancien premier secrétaire du FFS a été à nouveau arrêté chez lui, le 26 septembre, et présenté devant le juge d'instruction qui l'a placé une nouvelle fois en détention provisoire pour, cette fois-ci, «atteinte à l'unité nationale» et «atteinte à l'intégrité territoriale».

Et depuis, toutes ses demandes de remise en liberté provisoire ont été rejetées. En janvier dernier, alors que tout le monde attendait sa libération, le juge d'instruction a prolongé son mandat de dépôt de quatre mois.

Selon son collectif de défense, Karim Tabbou est en isolement à la prison de Koléa. *«Karim Tabbou est en isolement depuis sa détention. Il mange seul dans sa cellule et n'a pas le droit de voir les autres détenus. Sa famille peut lui rendre visite chaque 15 jours pour seulement 20 minutes.»*

*Nous, le collectif, on se relaie chaque jour chez lui pour qu'il tienne le coup. Les avocats le voient matin et après-midi»,* avait révélé, dans une déclaration à *El Watan* en janvier dernier, l'avocate Sihem Hemmache, membre de son collectif de défense. L'incarcération de Tabbou a fait augmenter sa cote de popularité. Pour de nombreux citoyens, Karim Tabbou se trouve en prison à cause de ses déclarations et positions politiques durant le hirak.